

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 3 mai 2019

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille dix-neuf et le trois du mois de mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 27 avril 2019 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, WINNINGER André, NICOLET Cédric.

Excusées : HUGUENOTTE Huguette, GRANDIDIER Karine.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné M. Hubert JUSTE secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

CCLL - Conseil communautaire du 10 avril 2019 (Hubert JUSTE)

Le conseil communautaire a approuvé les comptes de gestion 2018, comptes administratifs 2018 et Budget Primitifs 2019. Les budgets primitifs sont les suivants :

Budget	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Général	11 087 320 €	11 380 014 €	4 941 939 €	4 941 939 €
Chaufferie bois	690 703 €	690 703 €	104 305 €	104 305 €
Maison de santé	163 807 €	163 807 €	79 932 €	79 932 €
Ordures ménagères	2 556 576 €	2 556 576 €	119 080 €	260 482 €
SPANC	101 624 €	101 624 €	0 €	1 300 €
ZAE L'Hopital	444 451 €	444 451 €	346 869 €	346 869 €
ZAE Lavans-Pessans	606 872 €	606 872 €	935 236 €	935 236 €

Le détail des documents budgétaires de la CCLL peut être consulté en mairie.

Le conseil vote le maintien des taux des taxes identiques à ceux de 2018 (Taxe d'Habitation : 5,45 % - Taxe Foncier Bâti : 4,47 % - Taxe Foncier Non Bâti : 6,04%)

Le conseil valide les subventions aux associations (dont écoles de musique) d'un montant total de 195 800 €.

Économie : le conseil valide 2 subvention dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise (15 000 €). Le conseil valide la vente d'une parcelle de la ZAE au montant de 31 434 € HT

Urbanisme : La commune du Val adhère au service urbanisme.

SIVU du RPI du 15 avril 2019 (Serge MONNET, Karine GRANDIDIER)

L'équipe de Maîtrise d'œuvre a présenté les esquisses du projet d'extension de l'école. Le SIVU valide un emprunt Crédit Agricole de 450 000 € au taux de 1,28 % sur 15 ans pour financer les travaux d'extension, et un emprunt à court terme de 550 000 € d'une durée de 24 mois au taux variable Euribor + 0,73 % destiné à pallier au délai de versement des subventions.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Atelier communal : Enedis va procéder au raccordement mais demande qu'on pose auparavant une double plaque de placo à l'emplacement du compteur pour éviter les risques d'incendie en cas d'échauffement et que le trou de passage de la gaine soit comblé avec du ciment.

ENTRETIEN DES CHEMINS RURAUX

Après avoir examiné les devis des entreprises Mourot et TATP, le conseil municipal valide le devis de réfection du

chemin des Rases de l'entreprise TATP, d'un montant de 19 120,08 € TTC. Comme il s'agit d'un chemin d'exploitation, les travaux ne pourront être lancés qu'une fois la situation du transfert de l'AF à la commune clarifiée.

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

La date du nettoyage des abords des chemins de la commune sera précisée ultérieurement, à définir avec le comité de fêtes pour éventuellement effectuer ce nettoyage lors de la journée de la fête des voisins (autre date possible : le samedi 6 juillet).

DEMANDE DE SIGNALÉTIQUE DE L'ESPACE BELTANE

L'espace Beltane demande à la commune la possibilité d'installer des panneaux de signalisation, à l'entrée du village ou dans le village pour diriger les visiteurs vers le château, et un panneau signalant le parking (avec panonceau 200 m à gauche) au niveau du carrefour de la Grande Rue et de la rue de la Fontaine des Sages (sous le panneau voie sans issue).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal n'est pas opposé à la réalisation d'une telle signalétique, mais considérant qu'il s'agit d'intérêts privés, ne souhaite pas participer financièrement à cette opération. Le conseil municipal attire l'attention sur le fait qu'il serait préférable que le panonceau du parking mentionne qu'il s'agit du parking de l'Espace Beltane afin d'éviter qu'il soit utilisé abusivement par des personnes ne se rendant pas au château (randonneurs, etc.)

DEMANDE DE PARKING HANDICAPÉ DU GITE ENTRE LOUE ET LISON

Le gîte Entre Loue et Lison demande à la commune la possibilité de réaliser une place de parking handicapé devant leur gîte (2-4 Place du Village) afin d'être conforme aux nouvelles normes d'accessibilité pour les établissements recevant du public. Les dimensions d'une telle place de parking sont de 5 m de long avec un minimum de 3,30 m de large. Le conseil municipal s'oppose à la mise en place d'une telle place de parking sur le domaine public considérant que l'implantation de cette place au tout début de la rue est impossible car jugée trop dangereuse juste en sortie d'un virage sans visibilité et que si la place de parking était située plus en arrière sur la place, cela empêcherait le car scolaire de tourner autour de l'arrêt de bus et entraverait la circulation des engins agricoles. Le conseil municipal précise néanmoins que l'arrêt pour une dépose minute devant la porte d'entrée principale du gîte reste possible.

DEMANDE CABANE DE CHASSE

Stéphane Marion a adressé un courrier au conseil municipal demandant l'autorisation d'entreposer un mobile-home sur un terrain communal (à définir) à usage de cabane de chasse pendant la saison de chasse. Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'oppose à cette demande, et précise que le mobile home peut être placé sur un terrain privé avec l'accord du propriétaire pour une durée n'excédant pas 3 mois sans avoir à faire de déclaration préalable.

ORGANISATION DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h le dimanche 26 mai. Les assesseurs seront les suivants :

Heure	Assesseurs
8h - 10h30	Robert LAMY - André WINNINGER
10h30 – 13h	Hubert JUSTE - Karine GRANDIDIER
13h - 15h30	Serge MONNET - Cédric NICOLET
15h30 - 18h	Serge MONNET - Hubert JUSTE

QUESTIONS DIVERSES

Fête des mères : il est proposé d'organiser un apéritif à l'occasion de la fête des mères le vendredi 24 mai à 20h.

Une première réunion des élus concernant le déploiement de la fibre (Internet très haut débit) se tiendra le mercredi 29 mai à 14h.

Une collecte des objets encombrants sera réalisée par l'association TRI le mardi 9 juillet (Cf informations au tableau d'affichage pour voir les modalités et déchets acceptés).

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 7 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.